

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 80420124.2

(51) Int. Cl.³: **A 43 B 5/18**
A 43 B 3/16

(22) Date de dépôt: 13.11.80

(30) Priorité: 16.11.79 FR 7928865

(43) Date de publication de la demande:
03.06.81 Bulletin 81/22

(84) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE FR IT LI SE

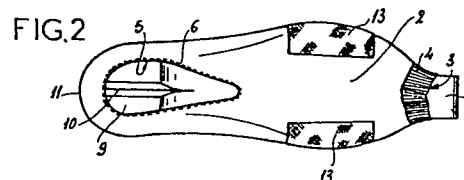
(71) Demandeur: **Monnet, Bernard**
La Grande-Baume Route de Mont-Cenis
Blanzy, Saône et Loire(FR)

(72) Inventeur: **Monnet, Bernard**
La Grande-Baume Route de Mont-Cenis
Blanzy, Saône et Loire(FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe**
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20,
bld Eugène Déruelle
F-69003 Lyon(FR)

(54) **Surchaussure pour ski de fond.**

(57) Cette surchaussure (2) est constituée par une chaussette tricotée dont le bout de pied présente une ouverture (3) sensiblement circulaire prévue pour laisser passer l'extrémité avant de la chaussure et bordée d'une bande élastique (4) prévue pour resserrer cette ouverture et la renforcer, et dont la semelle présente une fente médiane longitudinale (5) prévue pour laisser passer la partie inférieure de la chaussure destinée à coopérer avec les moyens de guidage solidaires du ski.



La présente invention concerne une surchaussure pour ski de fond.

On sait que la pratique du ski de fond, et tout spécialement du ski de fond de compétition, impose au skieur le port de chaussures légères et à tige basse afin de permettre le fléchissement des chevilles au cours de la course. Ces chaussures présentent un inconvénient certain : elles ne protègent pratiquement pas le pied du skieur contre l'introduction de la neige, spécialement au niveau des chevilles ; les pieds des skieurs ne sont donc pas protégés contre l'action de l'humidité et du froid en résultant.

On utilise couramment des guêtres pour remédier au moins partiellement à cet inconvénient ; ces guêtres réalisées généralement en tissu enduit présentant une certaine extensibilité protègent relativement bien la cheville et le dessus du pied mais ne font que recouvrir la chaussure sans l'enserrer complètement ; leur solidari- sation à la chaussure est en général assurée par passage, sous la semelle, d'élastiques ou de languettes de fixation reliés à la partie supérieure de la guêtre qui n'empêchent pas l'introduction de la neige sous la chaussure.

La présente invention s'est donnée pour but de fournir une surchaussure pour ski de fond qui, enserrant complètement la chaussure, protège parfaitement le pied du skieur contre le froid et l'humidité dus en particulier à l'introduction de la neige sur et sous la chaussure.

C'est ainsi que l'invention a pour objet une surchaussure constituée par une chaussette tricotée de type classique dont l'originalité consiste en ce que le bout du pied présente une ouverture sensiblement circulaire, prévue pour laisser passer l'extrémité avant de la chaussure et bordée d'une bande élastique, prévue pour resserrer cette ouverture et la renforcer, et en ce que la semelle présente une fente médiane longitudinale prévue pour laisser passer la partie inférieure de la chaussure destinée à coopérer avec les moyens de guidage solidaires

du ski.

La surchaussure est tricotée à partir de fils en fibres naturelles ou synthétiques ou en mélange de ces fibres, selon tout type de tricotage connu en soi et
5 utilisé dans la fabrication de chaussettes.

La souplesse inhérente aux procédés classiques de tricotage utilisés pour la fabrication des chaussettes constituant les surchaussures jointe à la disposition de l'ouverture du bout de pied et à celle de la fente
10 ménagée sous la semelle assure, par simple enfilage de la surchaussure sur une chaussure de ski de fond sa parfaite adaptation aux contours de la chaussure qu'elle enserre totalement, protégeant ainsi de façon très efficace le pied du skieur tant contre l'humidité que contre le froid.

15 La présente invention sera mieux comprise d'ailleurs et ses avantages ressortiront bien de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la surchaussure selon l'invention.

20 Figure 1 est une vue de dessous de la surchaussure avant mise en place ;

Figure 2 est une vue similaire à figure 1, représentant la surchaussure enfilée sur la chaussure ;

Figure 3 est une vue en perspective d'une chaussure
25 de ski de fond revêtue de la surchaussure ; et

Figure 4 est une vue en coupe longitudinale d'une chaussure de ski de fond revêtue de la surchaussure.

Sur les figures, 2 désigne la surchaussure présentant en bout de pied une ouverture 3 bordée par une bande élastique 4 et sous la semelle une fente 5 renforcée par
30 les coutures 6, 7 la chaussure de ski de fond.

Comme on le voit sur la figure 1, la surchaussure 2 est constituée par une chaussette, réalisée selon des procédés classiques de tricotage de ce type d'articles ;
35 elle est tricotée à partir de fils de toute nature, naturelle, artificielle ou synthétique, ou à partir de mélanges de ces fibres. On unit généralement la laine et au moins une fibre synthétique pour réunir les propriétés

favorables de chacune de ces fibres tant au point de vue pouvoir adiathermique que résistance physique. Ces fils ont éventuellement été soumis, comme il est connu en soi, à un traitement d'imperméabilisation appliqué soit avant, 5 soit après tricotage.

Selon l'invention, une ouverture 3 est ménagée à l'extrémité avant de la surchaussure 2, soit par découpe de la chaussette tombant de métier, soit au cours du tricotage lui-même, par omission de l'opération de fermeture du bout de pied. Dans tous les cas, cette ouverture 3 est munie par couture ou tout autre moyen classique, 10 d'une bande élastique 4 qui d'une part évite tout démailage du tricot lors des opérations de mise sous tension qu'il subira à l'usage, et d'autre part, communique à 15 ladite ouverture 3 de bonnes propriétés élastiques lui permettant de s'adapter étroitement, comme on le verra ci-après, à l'extrémité avant de la chaussure.

Une fente longitudinale 5 est d'autre part ménagée dans la partie médiane de la semelle de la surchaussure 2 ; 20 dans le cas prévu au dessin cette fente 5 est ménagée entre la base du talon et le milieu de la semelle afin de laisser passer la partie évidée 10 du talon de la chaussure 7 destinée à coopérer avec une nervure guide ménagée dans la plaque de guidage arrière de la fixation du ski de 25 fond.

La fente 5 pourra bien entendu, sans sortir du cadre de l'invention, se prolonger plus ou moins dans la partie médiane de la semelle de la surchaussure 2 selon la configuration tant de la semelle de la chaussure que des 30 moyens de guidage solidaires du ski destinés à coopérer avec ladite semelle. Cette fente résulte d'une coupure pratiquée dans toute l'épaisseur de la semelle, le long d'une colonne de mailles. Afin également d'éviter tout défilement du tricot lors de l'utilisation et de consolider la fente 5, ladite fente est bordée d'une couture 35 6 fixant les fils en position.

Afin de prévenir une usure prématurée des parties de la surchaussure soumises au frottement de la neige,

et spécialement de la neige glacée, des éléments de renfort localisés éventuellement amovibles, sont prévus en 13 ; comme on le voit sur les figures, ces éléments 13, placés aux parties les plus exposées à l'usure recouvrent à la fois une partie de la semelle et des côtés de la surchaussure 2.

Sur les figures 2, 3 et 4, on voit une chaussure de ski de fond 7 équipée de la surchaussure 2 selon l'invention.

Il suffit au skieur, une fois chaussé, d'enfiler la surchaussure 2 par-dessus la chaussure 7, d'introduire dans l'ouverture 3 bordée de la bande 4 l'avancée 8 de l'extrémité avant de la chaussure 7 et d'emboîter le talon 11 de la surchaussure 2 sur le talon 12 de la chaussure 7 ; la fente 5 ménagée dans la semelle de la surchaussure s'agrandit alors sous l'effet de la tension exercée et laisse apparaître l'évidement 10 ménagé sous la base 9 du talon 11 de la chaussure 7, et qui est destiné à coopérer avec une nervure guide ménagée dans la plaque de guidage arrière de la fixation du ski de fond (non représentée).

Il ressort bien des figures que la surchaussure 2 recouvre parfaitement la chaussure 7 à l'exception bien entendu de l'avancée 8 et de l'évidement 5 et assure à celle-ci une protection parfaite contre le froid et l'humidité.

La tige de la chaussette réalisée, de façon classique, en bords côte contribue à la protection en maintenant l'extrémité supérieure de la surchaussure serrée contre la jambe du skieur et évitant, toute introduction de neige dans le haut de la chaussure.

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, la présente invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation, quels que soient notamment la nature et le titre des fils utilisés pour le tricotage, l'armure et la jauge utilisée pour le tricotage de la surchaussure

et les dimensions respectives de l'ouverture 3 et de
la fente 5.

- REVENDICATION -

Surchaussure pour ski de fond, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une chaussette tricotée dont le bout de pied présente une ouverture sensiblement circulaire prévue pour laisser passer l'extrémité avant de la chaussure et bordée d'une bande élastique prévue pour resserrer cette ouverture et la renforcer, et dont la semelle présente une fente médiane longitudinale, prévue pour laisser passer la partie inférieure de la chaussure destinée à coopérer avec les moyens de guidage solidaires du ski.

FIG.1

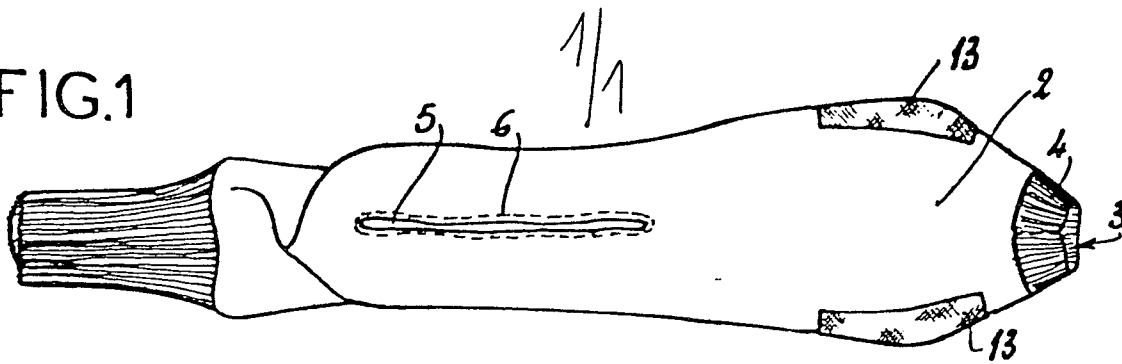


FIG.2

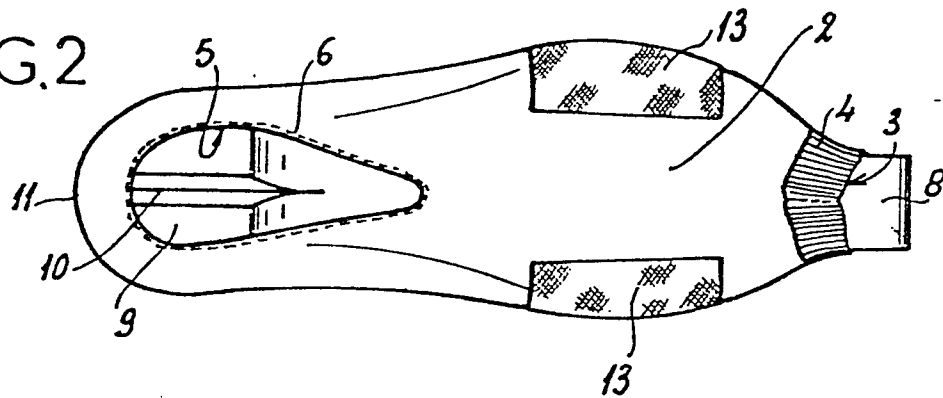


FIG.3

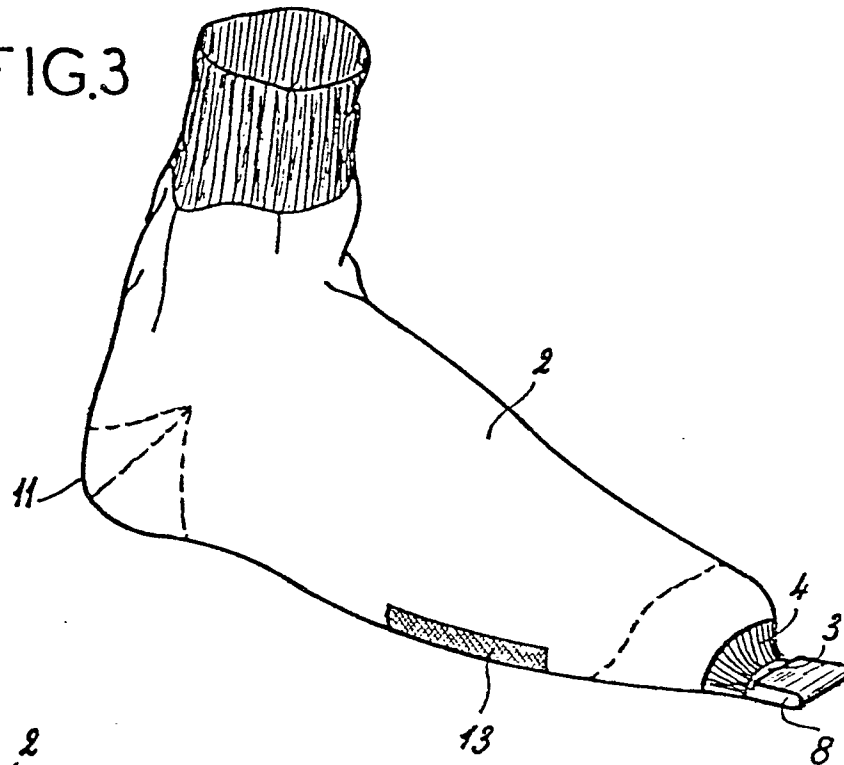
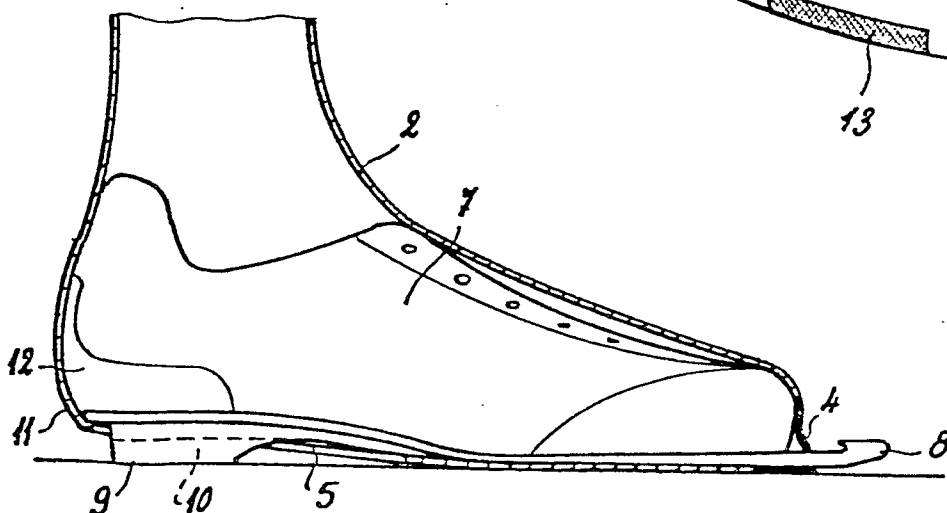


FIG.4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0029794

Numéro de la demande

EP 80 42 0124

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>FR - A - 2 342 676</u> (M. SALINO)	reven- dica- tion	A 43 B 5/18 A 43 B 3/16
A	<u>US - A - 2 701 925</u> (D. LUHR)	reven- dica- tion	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			A 43 B
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		06-01-1981	DECLERCK